

# atlantic

On est bien chez vous.

# INOX EXPERT

## CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE

Electric water heater



FR  
EN

### NOTICE D'UTILISATION ET D'INSTALLATION

Installation and operating manual

### À CONSERVER PAR L'UTILISATEUR

Manual must be kept by end user

• MARQUE FRANÇAISE • RECOMMANDÉE PAR LES PROFESSIONNELS • SOLUTIONS CONNECTÉES

# Avertissements Généraux

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil. Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 3 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance. Les enfants de 3 à 8 ans ne sont autorisés à actionner que le robinet relié au chauffe-eau.

## INSTALLATION

### **ATTENTION : Produit lourd à manipuler avec précaution.**

- Installer l'appareil dans un local à l'abri du gel (4°C à 5°C minimum).
- La destruction de l'appareil par surpression due au blocage de l'organe de sécurité est hors garantie.
- Prévoir une aération du local d'installation. La température de ce local ne doit pas dépasser 35°C.
- Lors d'une installation dans une salle de bain (voir figures page 8), le chauffe-eau doit être installé hors volumes V1 et V2. Si les dimensions ne le permettent pas, il peut cependant être installé dans le volume V2.
- Placer l'appareil dans un lieu accessible.
- Se reporter aux figures d'installation chapitre 3.
- Il est impératif d'installer un bac de rétention sous le chauffe-eau lorsque celui-ci est positionné dans un faux plafond, des combles ou au-dessus de locaux habités. Une évacuation raccordée à l'égout est nécessaire.
- Ce chauffe-eau est vendu avec un thermostat ayant une température de fonctionnement supérieure à 60°C en position maximale capable de limiter la prolifération des bactéries de Légionelle dans le réservoir.
- Attention, au-dessus de 50°C, l'eau peut provoquer immédiatement de graves brûlures. Faire attention à la température de l'eau avant un bain ou une douche.
- Ce produit est destiné pour être utilisé à une altitude maximale de 3 000 m.



**Manuel à conserver même après installation du produit.**


# Avertissements Généraux

## RACCORDEMENT HYDRAULIQUE

- Un groupe de sécurité neuf, taré à 0,7 MPa (7 bar) (non fourni avec le chauffe-eau), de dimensions 3/4" et conforme à la norme EN 1487 sera obligatoirement vissé directement sur l'entrée d'eau froide du chauffe-eau. Il devra être placé à l'abri du gel (4°C à 5°C minimum).
- Un réducteur de pression (non fourni) est nécessaire lorsque la pression d'alimentation est supérieure à 0,5 MPa (5 bar). Il devra être installé sur l'arrivée d'eau froide, après le compteur.
- Raccorder l'organe de sécurité à un tuyau de vidange, maintenu à l'air libre, dans un environnement non soumis au gel (4°C à 5°C mini), en pente continue vers le bas pour l'évacuation de l'eau de dilatation de la chauffe ou en cas de vidange du chauffe-eau.
- Le dispositif de vidange du groupe de sécurité doit être mis en fonctionnement périodiquement (au moins une fois par mois). Cette manœuvre permet d'évacuer d'éventuels dépôts de tartre et de vérifier qu'il ne soit pas bloqué.
- Pour vidanger l'appareil, couper le courant, fermer l'alimentation d'eau froide, puis vidanger grâce à la manette du groupe de sécurité en ayant ouvert un robinet d'eau chaude.

## RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Avant tout démontage du capot, s'assurer que l'alimentation est coupée pour éviter tout risque de blessure ou d'électrocution.

L'installation électrique doit comporter en amont du chauffe-eau un dispositif de coupure omnipolaire (porte fusible, disjoncteur avec une distance d'ouverture des contacts d'au moins 3 mm, disjoncteur différentiel de 30 mA) conformément aux règles d'installation locales en vigueur. Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par un câble ou un ensemble spécial disponible auprès du fabricant ou de son service après-vente. La mise à la terre est obligatoire. Une borne spéciale portant le repère  est prévue à cet effet.

La notice de cet appareil est disponible auprès du service client (coordonnées en fin de notice).

# Manuel d'installation et d'entretien

## Chauffe-eau

### Sommaire

#### Installation

<b>Avant de commencer</b> .....	<b>4</b>
Contenu du colis .....	4
Accessoires à prévoir .....	4
Outillage nécessaire .....	5
Main d'œuvre .....	5
<b>Schéma général d'installation</b> .....	<b>6</b>
<b>Où installer mon chauffe-eau</b> .....	<b>8</b>
Précautions .....	8
Installation spécifique en salle de bain .....	8
<b>Comment installer mon chauffe-eau</b> .....	<b>8</b>
Chauffe-eau vertical sur socle .....	8
<b>Raccordement hydraulique du chauffe-eau</b> .....	<b>9</b>
Le raccordement classique .....	9
Le raccordement avec limiteur de température .....	9
Le raccordement avec un réducteur de pression .....	10
Le remplissage du chauffe-eau .....	10
<b>Raccordement électrique du chauffe-eau</b> .....	<b>11</b>
Schéma de câblage de série en triphasé .....	11
Schéma de câblage triphasé et monophasé .....	12
<b>Mise en service du chauffe-eau</b> .....	<b>13</b>
<b>Conseils d'entretien domestique</b> .....	<b>13</b>
Le groupe de sécurité .....	13
Vidange d'un chauffe-eau .....	14
Entretien de la cuve .....	14
Entretien du corps de chauffe .....	15
<b>Champ d'application de la garantie</b> .....	<b>16</b>

## 1. Avant de commencer

### 1.1. Contenu du colis

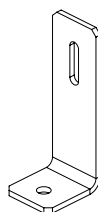
Votre colis comprend :



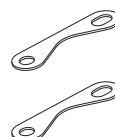
Votre chauffe-eau



Raccord di-électrique  
(suivant modèle)



Equerre de maintien au sol



Barrettes de stéatite  
mono/triphasé

### 1.2. Accessoires à prévoir

#### 1.2.1. Les accessoires obligatoires et conseillés

Pour l'installation de votre chauffe-eau, vous devez prévoir les éléments suivants :

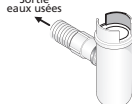
Groupe  
de sécurité NEUF



Ruban d'étanchéité  
ou autre

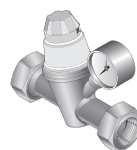


Siphon



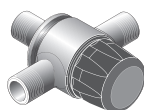
Réducteur  
de pression

Obligatoire si la pression  
d'eau de votre habitation est  
supérieure à 0,5 MPa (5 bar).  
Il doit être installé à la sortie  
du compteur. (voir page 12)

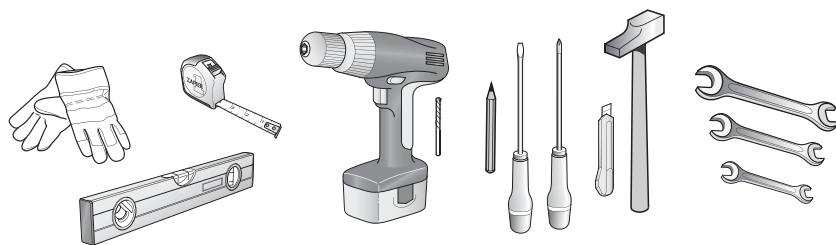


Limiteur  
de température

Obligatoire en neuf  
et rénovations lourdes



### 1.3. Outillage nécessaire



### 1.4. Main d'œuvre

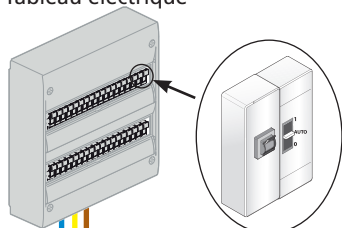


2 personnes  
pour le montage



2 heures

Tableau électrique



Disjoncteur 16A,  
contacteur jour/nuit  
et différentiel 30mA

### PRECAUTIONS D'INSTALLATION :

- Température du lieu d'installation comprise entre 4°C et 35°C
- Positionner le chauffe-eau le plus près possible des salles d'eau
  - Si le chauffe-eau est installé au-dessus d'un local habité, mettre un bac de récupération d'eau

● Phase  
● Terre  
● Neutre

Raccord  
di-électrique

Sortie  
eau chaude

En cas de déport  
du groupe : il est  
obligatoire de  
rajouter un raccord  
diélectrique sur  
l'eau froide et  
ne pas dépasser  
2m pour respecter  
le DTU plomberie

Arrivée  
eau froide

Robinet dans  
une salle de bain  
par exemple

Si votre tuyauterie n'est pas en cuivre (PER, multi-couche...), il est OBLIGATOIRE d'installer une canalisation en cuivre d'une longueur minimale de 50 cm (DTU.60.1) et/ou un limiteur de température en sortie eau chaude de votre ballon. (voir p. 12)

Siphon

Limiteur  
de température

Eau froide

Eau chaude

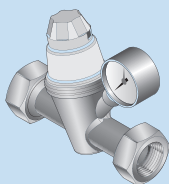
## Schéma général d'installation

### Réducteur de pression

Le réducteur de pression est un accessoire supplémentaire qui doit être installé à la sortie de votre compteur d'eau si la pression d'eau de votre habitation s'avère supérieure à 0,5 MPa (5 bar).

Il évitera que la soupape du groupe de sécurité ne s'ouvre de manière intempestive lorsque le chauffe-eau n'est pas en fonctionnement.

Pour connaître la pression d'eau dans votre habitation vous pouvez vous renseigner auprès de votre fournisseur d'eau.



**Attention :** le réducteur de pression ne doit jamais être placé entre le groupe de sécurité et la cuve du chauffe eau



Réducteur de pression

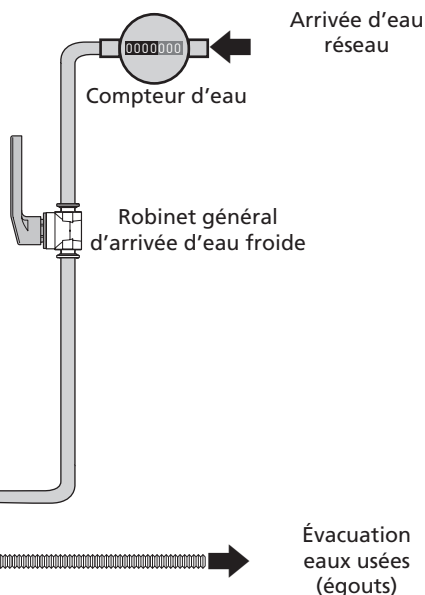
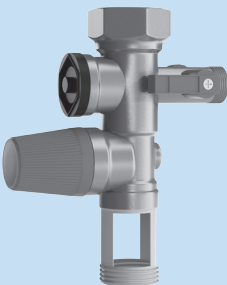
● Groupe de sécurité

### Groupe de sécurité

Le groupe de sécurité est un accessoire obligatoire. Son rôle est de maintenir à l'intérieur du chauffe-eau une pression inférieure à 0,7 MPa (7 bar) pour éviter l'explosion de celui-ci (il remplit donc le même rôle qu'une soupape sur une cocotte minute).

Le groupe de sécurité laisse donc s'échapper de l'eau lorsque le chauffe-eau est en fonctionnement. Cet écoulement peut représenter jusqu'à 3% du volume du chauffe eau par cycle de chauffe.

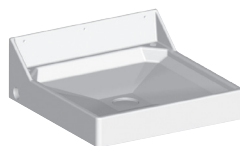
**Attention :** le groupe de sécurité doit toujours être raccordé directement à l'entrée eau froide du ballon. Rien ne doit être installé entre le groupe de sécurité et le chauffe eau. (aucune vanne, pas de réducteur de pression ...)



## 2. Où installer mon chauffe-eau ?

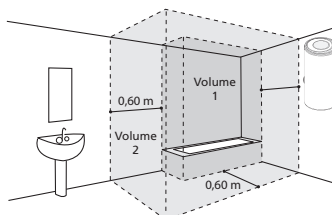
### 2.1 Précautions

- Choisir un lieu d'installation dont la température sera toujours comprise entre 4°C et 35°C.
- Le chauffe-eau doit être positionné le plus près possible des points de puisages importants (salle de bains, cuisine...)
- S'il est placé en dehors du volume habitable (cellier, garage), les tuyauteries et les organes de sécurité (groupe de sécurité, réducteur de pression) doivent être isolés.
- Prévoir une aération dans le local afin d'éviter les phénomènes de condensation et de corrosion de la peinture du chauffe-eau.
- S'assurer que l'élément support (mur ou plafond) est suffisamment résistant pour recevoir le poids du chauffe-eau plein d'eau (voir tableau p. 9).
- Prévoir en face de chaque équipement électrique un espace suffisant de 40 cm pour l'entretien périodique de l'élément chauffant.
- En cas d'installation au-dessus de locaux habités (faux-plafond, combles...), il est **IMPÉRATIF** de prévoir un bac de récupération d'eau raccordé à l'égout sous le chauffe-eau (type bac à douche par exemple).

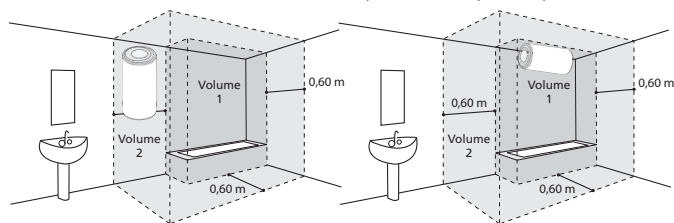


### 2.2 Installation spécifique en salle de bain

- Installation hors volumes (NF C 15-100).



Si les dimensions de la salle de bain ne permettent pas de placer le chauffe-eau hors volumes 1 et 2 :



Possible dans le Volume 2

Possible dans le Volume 1 si :

- le chauffe-eau est horizontal et placé le plus haut possible
- les canalisations sont en matériau conducteur
- le chauffe-eau est protégé par un disjoncteur de courant différentiel résiduel (30mA) branché en amont du chauffe-eau

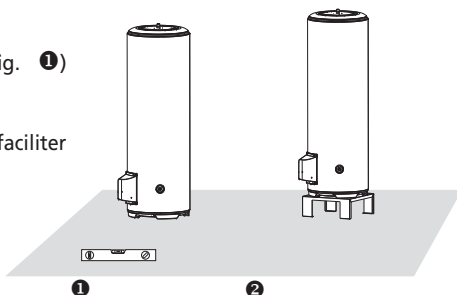
## 3. Comment installer mon chauffe-eau ?

### 3.1 Chauffe-eau vertical sur socle

La pose d'un chauffe-eau vertical sur socle (fig. ❶) ne nécessite aucune fixation.

Veiller à l'installer sur une surface plane.

Vous pouvez utiliser une réhausse (fig. ❷) pour faciliter le passage des tuyauteries.



## I. Caractéristiques techniques

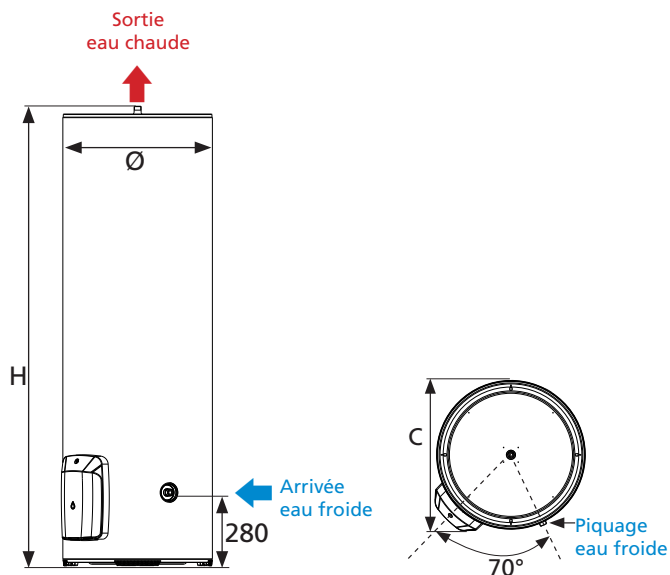
### I.1 Chauffe-eau vertical sur socle

		300 litres
Tension (V)		400 V triphasé ou monophasé
Résistance		Stéatite
Puissance (W)		3 000
Dimensions (mm)	Ø	565
	H	1 929
	C	625
Temps de chauffe réel*		7h12
Qpr (Consommation entretien)**		2,76
V40 (Quantité d'eau chaude à 40°C)		616L
Poids à vide (kg)		67

\* Temps de chauffe réel pour chauffage de 15° à 65°C.

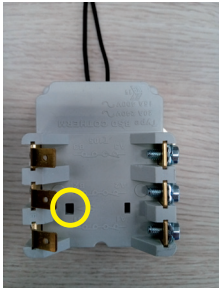
\*\* Consommation d'entretien en kWh pour 24 heures pour de l'eau à 65°C (ambiance 20°C).

Représentation schématique



## II. Aide au dépannage


### II.1 Pas d'eau chaude

Actions à mener	Solution	Cause
1. Faire vérifier par un professionnel la présence de courant à l'entrée du chauffe-eau (à l'aide d'un multimètre).	S'il n'y a pas de courant aux bornes du chauffe-eau <b>faire intervenir un électricien.</b>	Défaut d'alimentation électrique.
2. Faire vérifier par un professionnel la présence de courant aux bornes de la résistance (à l'aide d'un multimètre).	S'il n'y a pas de courant aux bornes de la résistance : Vérifier si le thermostat s'est déclenché en sécurité en pressant le contact de sécurité. S'il n'y a pas de courant après cette opération : Remplacer le thermostat.  	Thermostat déclenché en sécurité ou défectueux.
	S'il y a du courant aux bornes de la résistance et qu'il n'y a pas d'eau chaude, remplacer la résistance.	Résistance défectueuse.

### II.2 Compteur électrique qui disjoncte

Actions à mener	Solution	Cause
1. Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau. 2. Ouvrir le capot plastique. 3. Retirer la résistance sans vidanger le chauffe-eau.	Nettoyer l'endroit où elle est logée (intérieur creux) à l'aide d'un chiffon ou d'un goupillon plastique.	Résidus dans le fourreau de la résistance.

### II.3 Eau tiède

Actions à mener	Solution	Cause
1.1. Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau. 1.2. Ouvrir le capot plastique. 1.3. Mettre le thermostat au maximum (tourner la molette de réglage dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à la butée).  Voir page E, paragraphe III.2 Réglage de la température.	Laisser le réglage du thermostat au maximum afin de profiter d'une eau bien chaude et en quantité suffisante.	Mauvais réglage du thermostat.
2. Fermer l'arrivée d'eau froide au groupe de sécurité. 	Si de l'eau s'écoule du robinet d'eau chaude, alors un des robinets de l'habitation est défectueux.  Remplacer le robinet défectueux ou faire appel à un plombier pour qu'il trouve l'origine du problème.	Un robinet (mitigeur) de l'habitation laisse passer de l'eau froide dans le circuit d'eau chaude.
3. Ouvrir un robinet d'eau chaude de l'habitation.		

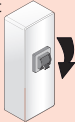
### II.4 Problème de fuite

Actions à mener	Solution	Cause
<b>Fuite localisée aux piquages d'eau froide et eau chaude</b>		
1. Couper l'alimentation électrique 2. Procéder à la vidange du chauffe-eau (voir p. 14).	Refaire l'ensemble des raccords (voir p. 11, du chapitre installation).	Mauvaise étanchéité des raccords.
<b>Fuite localisée au niveau des écrous situés sous le capot plastique</b>		
1. Couper l'alimentation électrique. 2. Procéder à la vidange du chauffe-eau (voir p. 14).	Procéder au remplacement du joint d'étanchéité ou du fourreau complet.	Joint d'étanchéité détérioré ou fourreau percé.
<b>Fuite localisée au niveau de la cuve</b>		
1. Couper l'alimentation électrique. 2. Procéder à la vidange du chauffe-eau (voir p. 14).	Remplacer le chauffe-eau.	Corrosion de la cuve.

### II.5 Bruit de bouillonnement

Actions à mener	Solution	Cause
1. Vérifier que le bruit a lieu quand le chauffe-eau est en cours de chauffe.	Si le bruit a lieu pendant la chauffe, procéder au détartrage du chauffe-eau (voir chapitre 7.3 entretien p.15).	Chauffe-eau entartré.
	Si le bruit n'a pas lieu pendant la chauffe ou s'il s'agit de bruits de claquements ou s'il a lieu au moment de l'ouverture d'un robinet, faire intervenir un plombier pour qu'il trouve l'origine du problème.	Le chauffe-eau n'est pas en cause.

## II.6 Eau trop chaude

Actions à mener	Solution	Cause
<p>1.1. Couper immédiatement l'alimentation électrique du chauffe-eau.</p>  <p>1.2. Vérifier le câblage électrique du chauffe-eau.</p>	<p>Refaire le câblage électrique du chauffe-eau selon le schéma page D.</p>	<p>Branchement direct à la résistance sans passer par le thermostat.</p>
<p>2.1 Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau.</p> <p>2.2 Ouvrir le capot plastique.</p> <p>2.3 Baisser légèrement le réglage du thermostat tournant la molette dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.</p> <p>Voir page E, paragraphe III.2 Réglage de la température.</p>	<p>Régler le thermostat à la température souhaitée.</p>	<p>Thermostat réglé au maximum.</p>

## 4. Raccordement hydraulique du chauffe-eau

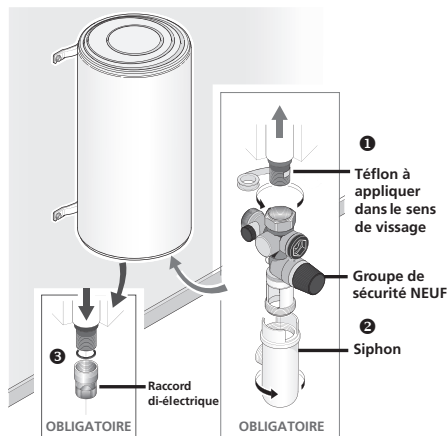
Le chauffe-eau devra être raccordé conformément aux normes et à la réglementation en vigueur dans le pays où il sera installé (pour la France : DTU Plomberie 60-1).

### 4.1 Le raccordement classique

- 1 Effectuer le branchement du groupe de sécurité NEUF sur l'entrée d'eau froide (bleue) de votre chauffe-eau.
- 2 Placer le siphon sous le groupe de sécurité et relier son évacuation vers l'égout.
- 3 Visser le raccord diélectrique (fourni selon modèles) sur la sortie d'eau chaude (rouge) de votre chauffe-eau.
- 4 Procéder au raccordement de votre tuyauterie sur votre chauffe-eau.

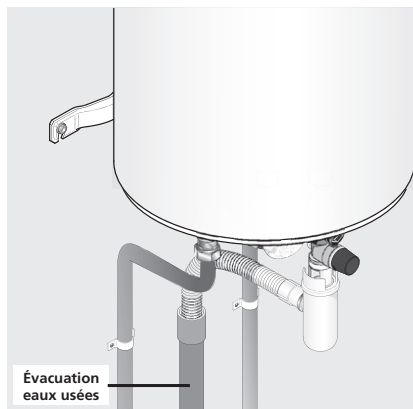


Vos tuyauteries doivent être rigides (cuivre) ou souples (flexibles tressés en inox normalisés) et supporter 100°C et 1 MPa (10 bar). Sinon, utilisez un limiteur de température.



Branchement eau chaude

Branchement eau froide

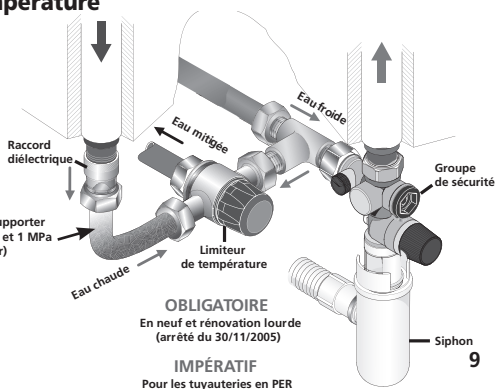


### 4.2 Le raccordement avec un limiteur de température

Si vos tuyauteries sont en matériaux de synthèse (plastique ou PER par exemple), il est impératif d'installer un limiteur de température (ou régulateur thermostatique).

Le limiteur ne doit jamais être raccordé directement au chauffe-eau.

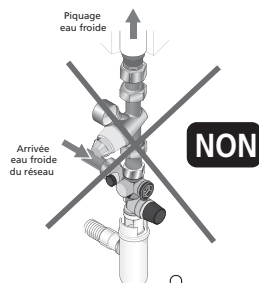
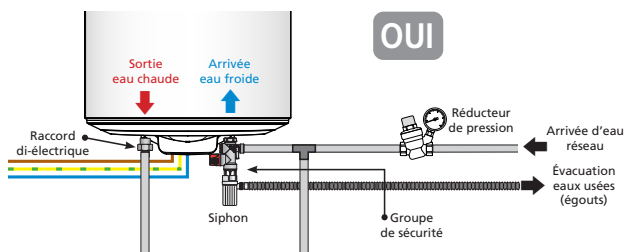
Le limiteur de température permet de limiter les risques de brûlure.



### 4.3 Le raccordement avec un réducteur de pression

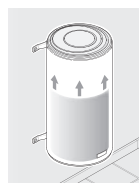
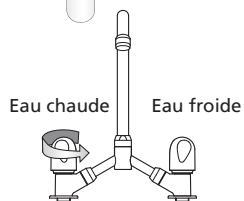
Le réducteur de pression est obligatoire si la pression d'eau de votre habitation s'avère supérieure à 0,5 MPa (5 bar).

Le placer sur l'arrivée d'eau froide, à la sortie de votre compteur d'eau, jamais directement au chauffe-eau.

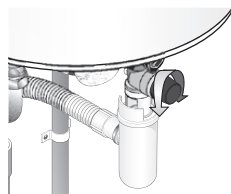


### 4.4 Remplissage du chauffe-eau

- 1 Ouvrir les robinets d'eau CHAUDE du logement.
- 2 Ouvrir la vanne d'arrivée d'eau froide située sur le groupe de sécurité.
- 3 Le chauffe-eau sera rempli dès que vous observerez un écoulement d'eau froide à la sortie des robinets d'eau chaude. Fermez ces derniers.
- 4 Vérifier le bon fonctionnement du groupe de sécurité en manipulant le robinet de vidange. Un peu d'eau doit s'écouler.
- 5 Vérifier l'étanchéité au niveau des sortie et entrée d'eau sur le chauffe-eau.



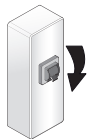
Remplissage :  
10 Litres  
par minute



Si vous constatez une fuite, essayez de resserrer les raccords.

Si la fuite persiste, procédez à la vidange du chauffe-eau (voir page 15) et refaites les raccords. Recommencez l'opération jusqu'à avoir une étanchéité totale.

## 5. Raccordement électrique du chauffe-eau



**⚠ COUPER LE COURANT !**

❶ S'assurer de la compatibilité du chauffe-eau avec l'installation électrique.

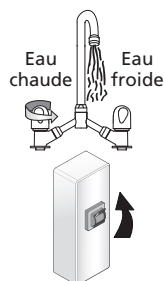
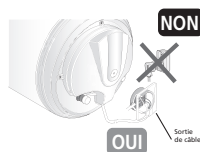
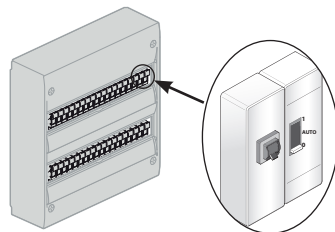
❷ Si le chauffe-eau est pré-câblé, raccorder le câble d'alimentation du chauffe-eau à une sortie de câble (le chauffe-eau ne doit pas être raccordé à une prise).

Si le chauffe-eau n'est pas pré-câblé, l'utilisation d'une liaison en câbles rigides de section minimum  $3 \times 2,5 \text{ mm}^2$  en monophasé (phase, neutre, terre) ou  $4 \times 2,5 \text{ mm}^2$  en triphasé (3 phases + terre) est impérative (se reporter au paragraphe «Schémas électriques»).

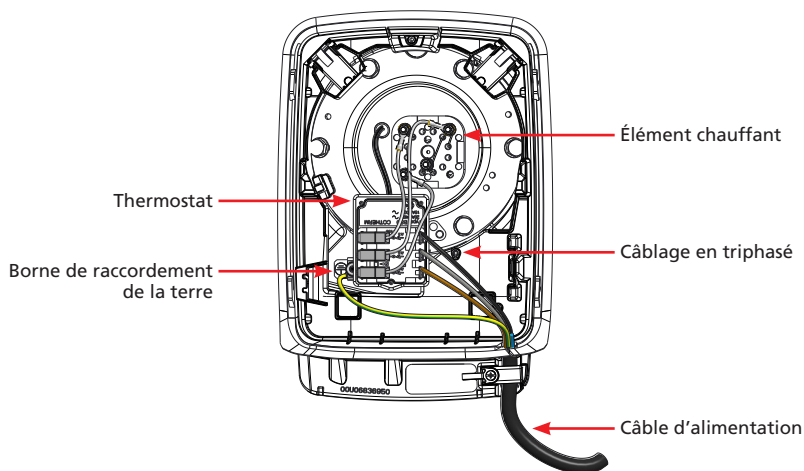
❸ **Vérifier que le chauffe-eau est rempli en ouvrant un robinet d'eau CHAUDE. De l'eau FROIDE doit s'écouler. Si le chauffe-eau est alimenté alors qu'il est vide, vous risquez de l'endommager (non couvert par la garantie).**

❹ Remettre le courant.

❺ Un raccordement en direct sur les résistances (sans passer par le thermostat) est formellement interdit car il est extrêmement dangereux, la température de l'eau n'étant plus limitée.

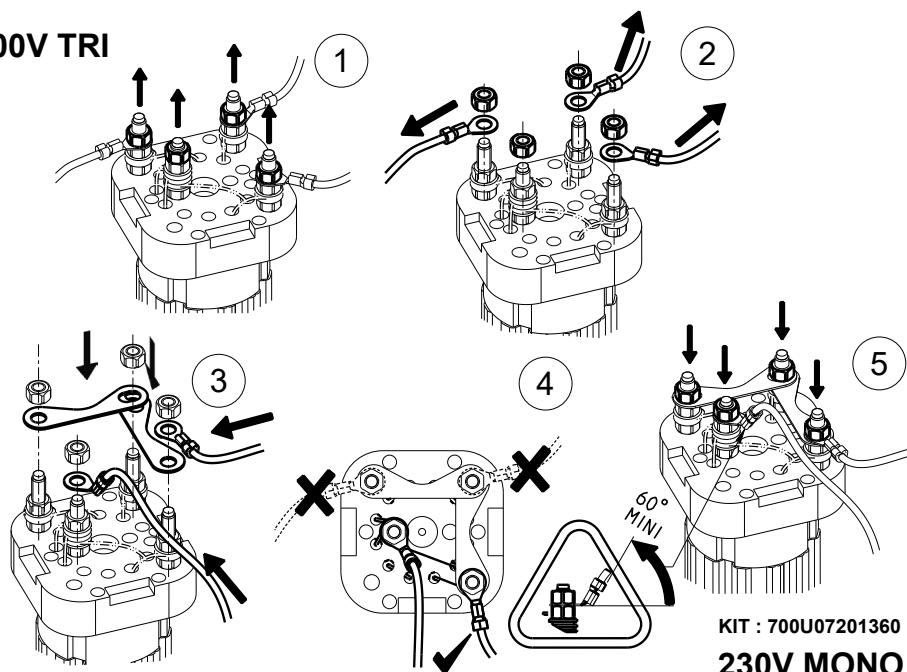


### 5.1 Schéma de câblage de série en triphasé



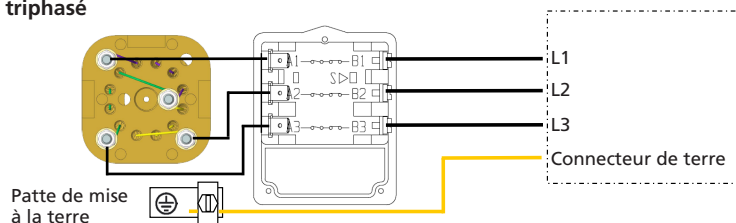
## 5.2 Schéma de câblage de stéatite en triphasé et monophasé.

400V TRI

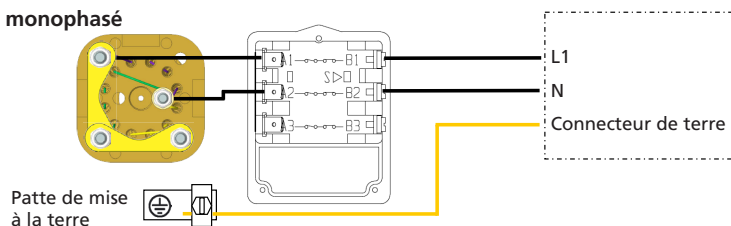


## 5.3 Schéma de câblage triphasé et monophasé.

400V triphasé



230V monophasé

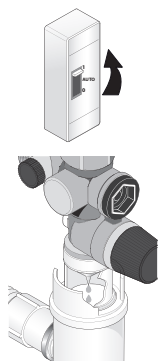


## 6. Mise en service du chauffe-eau

- ❶ Si votre tableau électrique est équipé d'un contacteur jour/nuit (tarif réduit la nuit), le positionner sur 1 (marche forcée)
- ❷ **Un léger dégagement de fumée peut apparaître pendant le début de la chauffe (fonctionnement NORMAL).**

Après un moment, de l'eau doit s'écouler goutte à goutte par le groupe de sécurité (raccordé à une évacuation des eaux usées). Pendant la chauffe et suivant la qualité de l'eau, le chauffe-eau peut émettre un léger bruit analogue à celui d'une bouilloire. Ce bruit est normal et ne traduit aucun défaut.

- ❸ Attendre la fin de la chauffe pour pouvoir utiliser pleinement votre chauffe-eau (voir tableau des caractéristiques pour connaître le temps estimé selon votre modèle).



Temps  
de chauffe  
MAXI = 8 heures

## 7. Conseils d'entretien domestique

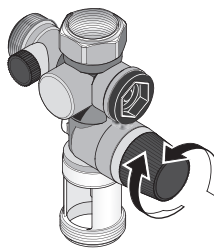
Pour conserver les performances de votre chauffe-eau pendant de longues années, il est nécessaire de faire procéder à un contrôle des équipements par un professionnel tous les 2 ans.

### 7.1 Le groupe de sécurité

Manœuvrer régulièrement (au moins une fois par mois), la soupape du groupe de sécurité.

Cette manipulation permet d'évacuer les éventuels dépôts pouvant obstruer le groupe de sécurité.

Le non-entretien du groupe de sécurité peut entraîner une détérioration du chauffe-eau (non couvert par la garantie).

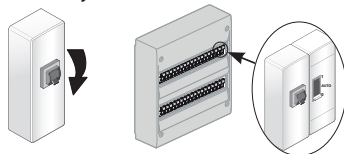


## 7.2 Vidange d'un chauffe-eau

Si le chauffe-eau doit rester sans fonctionner pendant plus d'une semaine (dans une habitation secondaire par exemple), et s'il se trouve dans un lieu soumis au gel, il est indispensable de vidanger le chauffe-eau afin de le protéger contre la corrosion.

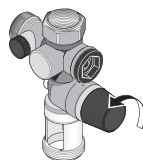
Une fois le chauffe-eau vidangé, purger l'ensemble de la tuyauterie de votre habitation (ouvrir l'ensemble des robinets d'eau froide et d'eau chaude de l'habitation afin que tous les tuyaux soient vidés).

- 1 Couper le courant



- 2 Fermer votre robinet général d'arrivée d'eau froide

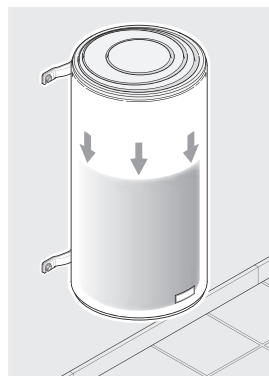
- 3 Ouvrir la molette de la soupape de sécurité ( ¼ de tour).



- 4 Ouvrir les robinets d'eau CHAUDE de manière à faire un appel d'air.

- 5 Le chauffe-eau est vide lorsque l'eau s'arrête de couler au groupe de sécurité.  
La vidange peut prendre jusqu'à 1h30 ou plus.

- 6 À votre retour, suivre les étapes du paragraphe 6 de «mise en service» (page 14) pour remettre votre chauffe-eau en marche.



## 7.3 Entretien de la cuve

Un entretien de la cuve par un professionnel est nécessaire tous les 5 ans. Un détartrage peut être nécessaire et implique le remplacement du joint d'étanchéité et des pièces plastiques d'isolation galvanique.

Dans les régions où l'eau est calcaire, il est possible de traiter l'eau avec un adoucisseur. Ce dernier doit être bien réglé et la dureté de l'eau doit rester comprise entre 8°f et 20°f.

L'utilisation d'un adoucisseur n'entraîne pas de dérogation à notre garantie, sous réserve que celui-ci soit bien réglé, agréé CSTB pour la France, vérifié et entretenu régulièrement.

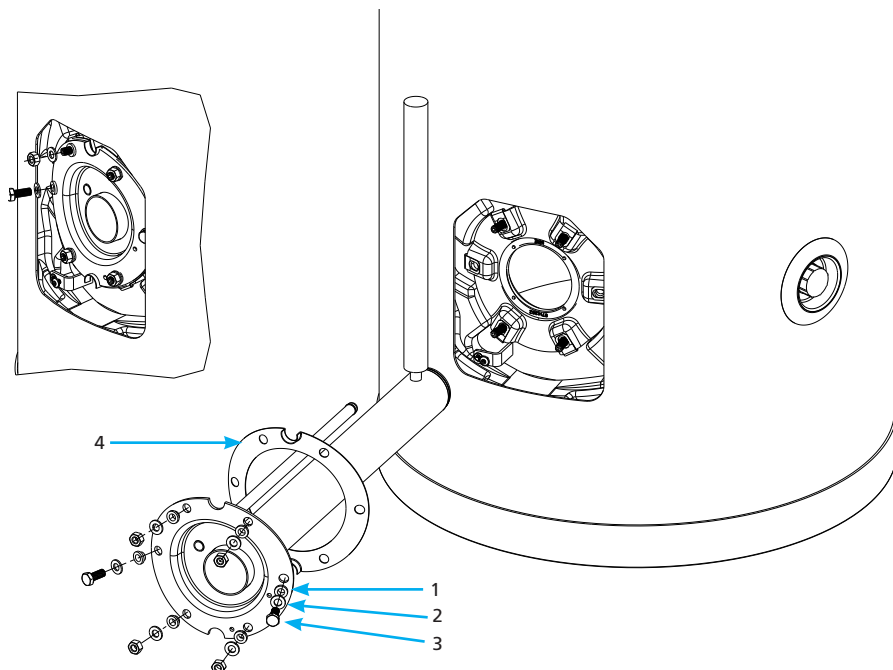


Ne jetez pas votre appareil avec les ordures ménagères, mais déposez-le à un endroit assigné à cet effet (point de collecte) où il pourra être recyclé.

## 7.4 Entretien du corps de chauffe



Après un détartrage, respecter le montage en utilisant les isolateurs en plastique. L'oubli ou le non respect du montage entrainera une corrosion galvanique entre la cuve en inox et le corps de chauffe en acier émaillé. Le corps de chauffe émaillé vieillira prématurément. Le couple de serrage des vis HM8 est de 9 N.m.



- 1 Entretoise plastique isolant galvanique
- 2 Rondelle métallique
- 3 Vis HM8
- 4 Disque plastique isolant galvanique



Vérifier le bon fonctionnement des isolants galvaniques avec un multimètre avant le remplissage du chauffe-eau. Le multimètre doit afficher une résistance infinie ou l'absence de continuité.



## 8. Champ d'application de la garantie

Sont exclues de cette garantie les défaillances dues à :

### 8.1 Des conditions d'environnement anormales

- Dégâts divers provoqués par des chocs ou des chutes au cours des manipulations après le départ d'usine.
- Positionnement de l'appareil dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries (ambiances humides, agressives ou mal ventilées).
- Utilisation d'une eau potable ou souterraine présentant un pH compris entre 5 et 9.
- Non respect des normes (NF EN 50160) de réseau électrique (alimentation électrique présentant des mini ou maxi de tension, des fréquences non conformes par exemple).
- Dégâts résultant de problèmes non décelables en raison du choix de l'emplacement (endroits difficilement accessibles) et qui auraient pu être évités par une réparation immédiate de l'appareil.

### 8.2 Une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art

- Absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité neuf et conforme à la norme EN 1487, ou modification de son réglage...
- Mise en place directement sur le chauffe-eau d'un système hydraulique empêchant le fonctionnement du groupe de sécurité (réduction de pression, robinet d'arrêt...) (voir page 13).
- Corrosion anormale des piquages (eau chaude ou eau froide) suite à un raccordement hydraulique incorrect (mauvaise étanchéité) ou absence de manchons diélectriques (contact direct fer-cuivre).
- Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme NF C 15-100 ou aux normes en vigueur dans le pays, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, raccordement en câbles souples, non respect des schémas de raccordements prescrits par le constructeur.
- Positionnement de l'appareil non conforme aux consignes de la notice.
- Corrosion externe suite à une mauvaise étanchéité sur la tuyauterie.
- Absence ou montage incorrect du capot de protection électrique.
- Absence ou montage incorrect du passage de câble.
- Chute d'un appareil suite à l'utilisation de fixations non adaptées au support d'installation.

### 8.3 Un entretien défectueux

- Entartrage anormal des éléments chauffants ou des organes de sécurité.
- Non entretien du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.
- Modification du produit d'origine sans avis du constructeur ou utilisation de pièces détachées non référencées par celui-ci.
- Non respect des conditions d'entretien de l'anode magnésium (voir paragraphe 7.3).
- L'oubli ou le non-respect du montage des isolateurs galvaniques en plastique.

ATTENTION : Un justificatif daté des opérations de maintenance et la facture d'achats de l'anode auprès du fournisseur doivent pouvoir être présentés, sans quoi la garantie ne pourrait être appliquée.

Ces appareils sont conformes aux directives 2014/30/UE concernant la compatibilité électromagnétique, 2014/35/UE concernant la basse tension, 2015/863/UE et 2017/2102/UE concernant la ROHS et au règlement 2013/814/UE complétant la directive 2009/125/EC pour l'écoconception..

# CERTIFICAT DE GARANTIE

À CONSERVER PAR L'UTILISATEUR DE L'APPAREIL

## ■ GARANTIE UTILISATEUR

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les utilisateurs bénéficient en tout état de cause de la garantie légale des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code Civil) et de la garantie légale de conformité pour les biens de consommation due par le dernier vendeur (articles L217-1 et suivants du Code de la Consommation).

## ■ GARANTIE CLIENTS PROFESSIONNELS ATLANTIC

Nos appareils sont garantis contre tout défaut de fabrication dans les conditions définies dans nos Conditions Générales de Vente et pour les durées suivantes :

• **10 ans pour la cuve des chauffe-eau.** (Conditionnée par le remplacement des pièces : anode magnésium, corps de chauffe, joints galvaniques, joint d'étanchéité et détartrage si nécessaire, 5 ans après l'installation du chauffe-eau).

• **5 ans pour les équipements amovibles : joint de porte, élément chauffant, thermostat...**

La garantie comprend l'échange ou la fourniture des pièces reconnues défectueuses après expertise par notre Service Après-Vente, à l'exclusion de tous frais annexes qu'il s'agisse de main d'œuvre, déplacement, perte de jouissance ou d'exploitation ou de toutes indemnités à titre de dommages et intérêts.

Nos produits peuvent faire l'objet d'extension de garantie – consulter notre Service Après-Vente.

La validité de la garantie est notamment conditionnée à l'installation et à la mise en service de l'appareil par un installateur professionnel agréé ou qualifié ainsi qu'à la réalisation des entretiens réguliers conformément aux instructions précisées dans nos notices.

La garantie ne couvre pas les dommages dus à une installation non-conforme, un défaut d'entretien ou une utilisation impropre, notamment : voir la liste non exhaustive au paragraphe Garantie de la notice.

## ■ RETOUR SOUS GARANTIE

Les retours de produits effectués au titre de la garantie ne seront acceptés que s'ils font l'objet d'un accord préalable de la part d'ATLANTIC, par écrit, matérialisé par l'autorisation de retour numérotée.

Les pièces jugées défectueuses seront systématiquement retournées pour expertise en port payé au SAV ATLANTIC (adresse ci-dessous). Un avoir ou un échange sera effectué suivant le cas, si l'expertise révèle une défaillance effective.

■ **ATTENTION** : Un produit présumé à l'origine d'un sinistre doit rester sur site à la disposition des experts d'assurance et le sinistré doit en informer son assureur. Tout remplacement doit se faire en accord avec l'assurance.

ATLANTIC SAV

Rue Monge - BP 65 - F-85002 LA ROCHE SUR YON